

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1632

20 juillet 2011

SOMMAIRE

Bei den Maisercher Sàrl	78335	Hei Elei Film Productions S.A.	78316
BTIL Sàrl	78334	IA Capital Structures S.A.	78305
Cardif Lux International	78335	Immobilière Rue de Namur S.à r.l.	78317
Carmi Sàrl	78301	Julius Baer Multiopportunities	78317
Casa Natura S.A.	78301	Lemania	78317
C.D.A. Invest	78334	Lucien Holdings S.à.r.l.	78319
Centre One S.à r.l.	78290	Marbrerie Bertrand	78317
Chemring Luxembourg Finance	78290	Metalpoint S.A.	78318
Chemring Luxembourg Holding	78290	Natefile S.A.	78318
C.I.I. Luxembourg, Sàrl	78335	Natelyne S.A.	78318
Cogefi S.à r.l.	78301	Ontex IV S.A.	78318
CS Advantage (Lux)	78302	Outlaw Music	78319
CS Fund of Funds SICAV-SIF	78302	Outlaw Music	78319
Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxem- bourg Branch	78301	Parc du Canal Holding S.à r.l.	78329
Decoration & Design S.A.	78302	Pharmalux International Holding S.à r.l.	78319
Dexia Patrimonial	78302	PRC Impex S.à r.l.	78329
Duchess I CDO S.A.	78302	Providence MobileServ S.à r.l.	78319
Evrax Group S.A.	78303	Pyramus Debtco 2 S.à r.l.	78328
Evrax Group S.A.	78303	Real I.S. Management SA	78330
Farmipart S.A.	78304	Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A.	78330
FremantleMedia S.A.	78303	Salon Tiberi S.à.r.l.	78336
Fund Channel	78304	Santa Margherita Investment Company S.A.	78334
Gamax Management AG	78304	Sebelux S.à r.l.	78334
Garofoli Immobilière S.à.r.l.	78329	SHU S.à r.l.	78334
GBL Energy S.à r.l.	78304	Sixt S.à r.l.	78331
GBL R	78305	Svenska Re	78336
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH	78303	Trinity Sports Management s.à r.l.	78335
Green Technology S.A.	78290	Urizal Lux s. à r.l.	78335
GWM Alternative Investments	78316		
Habitare S.A.	78331		

Centre One S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 136.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011073279/12.
(110080548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 152.586.

Le bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Claire LEHMAN.

Référence de publication: 2011073280/10.
(110080786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 152.588.

Le bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Claire LEHMAN.

Référence de publication: 2011073281/10.
(110080790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Green Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 160.340.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of April.

Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under laws of the Republic of Panama and having its registered office in the Republic of Panama, Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of Green Technology S.A. (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is fixed to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by the Law.

6.2 To the extent permitted by the Law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorized and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

7.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.3 The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

7.5 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Save for disposals pursuant to a separate shareholder agreement, each shareholder can dispose of its Shares to third parties only if the pre-emption right in favor of the other shareholder(s) is not exercised.

The terms of the pre-emption right of the shareholders as well as of other rights related to the Shares shall be agreed between the shareholders in a separate shareholder agreement.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

9.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

9.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twentyfour (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

10.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

15.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 16. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

16.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the

meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

16.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

18.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the Share capital

19.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the Shareholders.

19.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles of Incorporation.

21.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 23. Language.

23.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares (EUR)
Vacon Properties S.A., prenamed	31,000.-	31,000
Total	31,000.-	31,000

All these shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.-EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-(two thousand Euros).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2016:

- Mr Iliya EGORYCHEV, Director, born on 22 February 1968 in Moscow, Russia, residing at 7/2 Krilatskie Holmi str., 121609 Moscow, Russia as Type A Director; -Mr Patrick MOINET, Director, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Director;

- Mr. Benoît BAUDUIN, Director, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Director.

2. The registered office shall be at 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect REVICONCONSULT SARL, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2016.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du République de Panama et ayant son siège social à Panama, ville de Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54 Street, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination Green Technology S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-) divisé en trente et un mille (31,000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

7.3 L'Action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

7.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Transfert des actions.

8.1 Conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaire, chaque actionnaire pourra proposer ses actions aux tiers uniquement si le droit de préemption en faveur des autres actionnaires n'a pas été exercé par ces derniers.

8.2. Les termes de ce droit de préemption des actionnaires ainsi que d'autres droits relatifs aux actions seront convenus entre les actionnaires dans un document signé entre actionnaires.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingtquatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

10.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 15. Conflit d'Intérêts.

15.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

15.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peu-

vent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

16.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

16.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

18.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

19.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article

19.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

19.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 20. Dissolution et Liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 23. Langue.

23.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions
Vacon Properties S.A., précitée	31,000.-	31,000
Total:	31,000.-	31,000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- Mr Iliya EGORYCHEV, Administrateur, né le 22 février 1968 à Moscou, Russie, résident au 7/2 Krilatskie Holmi str., 121609 Moscou, Russie, en tant qu'Administrateur de type A;

- Mr Patrick MOINET, Administrateur, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg, en tant qu'Administrateur de type B;

- Mr. Benoît BAUDUIN, Administrateur, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de type B.

2. Fixe le siège social au 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme REVICONSLT S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17631. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056257/580.

(110062965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Cyclone Holdings Hungary Rt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.016.

Les comptes annuels audités pour l'année 2010 de Cyclone Holdings Hungary Private Company Limited by Shares (nom officiel en anglais) ou Cyclone Holdings Hungary Zrt (nom officiel en hongrois) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073282/12.

(110080644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Carmi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARMi Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011073283/12.

(110080493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.787.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073284/10.

(110080643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Cogefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 110.500.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2011073285/10.

(110080809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

CS Advantage (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 80.866.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2011073287/11.

(110080490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.403.

Le bilan au 31 octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2011073289/12.

(110080489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.436.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073292/10.

(110080641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour DEXIA PATRIMONIAL
SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011073294/15.

(110080532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Duchess I CDO S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.958.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 May 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011073291/13.

(110080556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011073295/13.

(110080552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011073296/13.

(110080565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

FremantleMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011073298/12.

(110080606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.032.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2011073304/10.

(110080806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Farmipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 44.359.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2011.

Pour: FARMIPART S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011073299/15.

(110080539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Fund Channel, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 108.704.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011073302/12.

(110080931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour Gamax Management AG

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011073305/15.

(110080531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 143.104.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GBL Energy S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011073306/12.

(110080723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GBL R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 147.235.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
GBL R S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011073307/12.

(110080721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

IA Capital Structures S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 160.350.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Sanne Trust Company Limited acting in its capacity as trustee of the IA Capital Structures Charitable Trust, a company incorporated under the laws of Jersey registered under number 41570, and having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey;

represented by Me Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Jersey on 5 April 2011, which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said person represented as described above has drawn up the following articles of incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and by the present articles of incorporation.

The company will exist under the name of "IA Capital Structures S.A."

The company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes, warrants, certificates, Schuldscheine and other debt securities, ordinary shares, preference shares (actions privilégiées) with or without voting rights and beneficiary shares (parts bénéficiaires) and all other types of securities (the "Financial Instruments"), in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives, foreign exchange transactions and other instruments or arrangements in order to hedge individually or on a portfolio basis a transaction;
- transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

The company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreement to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.-EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these articles of incorporation.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Compartments. The board of directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes, certificates, warrants or other debt securities issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of directors. If ordinary shares, preference shares and/or beneficiary shares and/or other equity instruments are issued within a compartment, the terms and conditions thereof will be determined by the shareholder(s) and these articles of incorporation will be amended accordingly. Each holder of Financial Instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these Financial Instruments and these articles of incorporation by subscribing to these Financial Instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the company for the purposes of ascertaining the rights of holders of Financial Instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the company which the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and may be allocated by a decision of the board of directors to all compartments on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of directors, Independent auditor(s)

Art. 8. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, when the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the Sole Shareholder. The company shall have at least one director at all times.

Any director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the Sole Shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it in the public interest.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing, the document to be signed by the sole director.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes, certificates, Schuldscheine, warrants and other debt securities and ordinary shares, preference shares, beneficiary shares and/or other equity instruments issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Representation of the company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the Sole Shareholder.

In the case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 4th Thursday in the month of September of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, fax or email as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March the following year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and Non petition

Art. 23. Limited Recourse. Claims against the company of holders of Financial Instruments issued by the company outside of a specific compartment or any other creditors of the company outside of a specific compartment are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of Financial Instruments issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 24. Non Petition. No holder of any Financial Instruments issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004 as amended.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 March 2012.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the articles of incorporation in the year 2012.

Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Share Premium (EUR)	Payments (EUR)
Sanne Trust Company Limited as trustee of the IA Capital Structures Charitable Trust	31,000	31	3,100	34,100
Total	31,000	31	3,100	34,100

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-four thousand one hundred Euros (EUR 34,100) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it, in connection with its incorporation, at about EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Sanne Trust Company Limited as trustee of the IA Capital Structures Charitable Trust representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

1. The number of directors is set at four (4).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2012:

a) Peter Dickinson, born on 1 March 1966, in Nuneaton, United Kingdom, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

b) Geneviève Blauen-Arendt, born on 28 September 1962, in Arlon, Belgium, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

c) Marc Schmit, born on 13 May 1959, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg;

d) Philip Godley, born on 21 March 1974, in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;

2. The registered office of the company is established at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the proxy holder of the appearing party, named above, this deed and the articles of incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxy holder, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sanne Trust Company Limited, agissant en sa qualité de trustee du IA Capital Structures Charitable Trust, une société du droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 41570, et ayant son siège social à à 13 Castle Street, St Helier, Jersey, représentée par Me Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2011 à Jersey,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante représentée, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . - **Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination "IA Capital Structures S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, warrants, certificats, Schuldscheine et autres titres de dette, actions ordinaires, actions privilégiées avec ou sans droit de vote, parts bénéficiaires et tout autre type de valeurs mobilières (les "Instruments Financiers"), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- entrer dans et entretenir des transactions portant sur des swaps, options, contrats et actifs financiers à terme, produits dérivés, taux de changes et autres instruments ou contrats afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une transaction.
- transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujette aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La société peut effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit en violation avec aucun contrat auquel la société puisse être alors partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - **Capital social, Actions**

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des valeurs mobilières de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets, certificats, warrants ou autres titres de dette émis pour chaque compartiment ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Si des actions ordinaires, actions privilégiées et/ou parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital sont émis par un compartiment, les règlements et conditions de l'émission seront déterminés par le ou les actionnaire(s) et ces statuts seront modifiés en conséquence. Tout détenteur d'Instruments Financiers émis est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces Instruments Financiers ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces Instruments Financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments Financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve irréfutable de tels droits en l'absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment correspondant.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil d'administration, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, incluant tous les compartiments, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseur(s) d'entreprises

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre nommé par l'actionnaire unique. La société aura au moins un administrateur à tout moment.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'Actionnaire Unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires ou des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, email ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de la renonciation par écrit ou par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit or par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire ou dans l'intérêt public.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit et l'écrit sera signé par l'administrateur unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets, certificats, Schuldscheine, warrants et autres titres de dette et actions ordinaires, actions privilégiées, parts bénéficiaires et/ou tout autre titre de capital émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Aussi longtemps qu'un seul actionnaire détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 4^{ème} jeudi du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur ou email un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour du mois avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme (le cas échéant), ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (le cas échéant), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Recours limité et Non pétition

Art. 23. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs d'Instruments Financiers émis par la société en dehors d'un compartiment particulier ou des autres créanciers de la société en dehors d'un compartiment particulier sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs d'Instruments Financiers émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 24. Non Pétition. Aucun détenteur d'Instruments Financiers émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mars 2012.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2012.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Prime (EUR)	Libération (EUR)
Sanne Trust Company Limited as trustee of the IA Capital Structures Charitable Trust	31.000	31	3.100	34.100
Total	31.000	31	3.100	34.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées de manière à ce que le montant de trente-quatre mille cent euros (EUR 34.100,-) est à la disposition de la Société, tel que reconnu par le notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.000,

Résolutions de l'actionnaire unique

Sanne Trust Company Limited, en sa qualité de trustee du IA Capital Structures Charitable Trust, représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1 Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

(i) Peter Dickinson, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, Royaume Uni.

(ii) Geneviève Blauen-Arendt, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique.

(iii) Marc Schmit, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Philip Godley, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume Uni.

2 Le siège social de la société est établi au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. PFEIFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2011. Relation: LAC/2011/17822. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056278/626.

(110063157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

GWM Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 103.610.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073310/9.

(110080682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Hei Elei Film Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 24.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011073311/12.

(110080605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Immobilière Rue de Namur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 51.139.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IMMOBILIERE RUE DE NAMUR S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011073319/12.

(110080725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2011.

Pour JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES

Société d'investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011073332/15.

(110080529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Lemania, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 134.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073336/9.

(110080672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Marbrerie Bertrand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 1, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARBRERIE BERTRAND

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011073343/13.

(110080495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Metalpoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.677.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2011.

Pour: METALPOINT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011073344/15.

(110080540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Natefile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.060.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Evelyne Etienne

Administrateur

Référence de publication: 2011073346/11.

(110080594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Natelyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.058.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Evelyne Etienne

Administrateur

Référence de publication: 2011073347/11.

(110080596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.244.708,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

Constituée par-devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 Mai 2010, acte publié
au Mémorial C no 1507 du 22 juillet 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ontex IV S.A.

Nicole Götz

Référence de publication: 2011073348/14.

(110080705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Outlaw Music, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 41.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2011. Signature.

Référence de publication: 2011073350/10.

(110080528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Outlaw Music, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 41.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2011. Signature.

Référence de publication: 2011073351/10.

(110080530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.615.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2011073352/10.

(110080797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Providence MobileServ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073353/10.

(110080708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Lucien Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.461.

In the year two thousand and eleven on the eighth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Purdue Holdings L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 2711 Centreville Roads, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA, (the "Sole Shareholder") represented by Me Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Lucien Holdings S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 90 461, incorporated by deed of the undersigned notary on 16th December, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 120 of 6 February 2003, as amended several

times and for the last time on 30th January 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1648 of 27 August 2009. The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reorganisation of the Company's share capital by:

(i) re-classification of all the thirty-two thousand two hundred (32,200) Class A Shares and thirty-two thousand two hundred (32,200) Class B Shares in issue in the Company into ordinary shares with equal rights attaching thereto and re-classification of any premium or other reserves attaching to any shares of any class to a general premium (or as the case may be) reserve account for all shares alike;

(ii) creation of fourteen (14) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares, class K shares, class L shares, class M shares and class N shares, with such rights and obligations as set forth in the amended articles 6 and 8 under item (B) below, re-classification of the sixty-four thousand four hundred (64,400) shares in issue in the Company into five hundred and four (504) ordinary shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class A shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class B shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class C shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class D shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class E shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class F shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class G shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each; four thousand five hundred and sixty four (4,564) class H shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class I shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class J shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class K shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class L shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, four thousand five hundred and sixty four (4,564) class M shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and four thousand five hundred and sixty four (4,564) class N shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

B. Determination of the rights and obligations of the newly created class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M and N shares as set out in the amended articles 6 and 8 below;

C. Consequential amendment of

(i) article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one million six hundred and ten thousand Euro (EUR 1,610,000) represented by sixty-four thousand four hundred (64,400) shares (the "Shares") with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, which are divided into:

- five hundred and four (504) "Ordinary Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class A Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class B Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class C Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class D Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class E Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class F Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class G Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class H Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class I Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class J Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class K Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class L Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class M Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class N Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

- "Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

- "Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class B Shares of the Company.

- "Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

- "Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

- "Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

- "Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at anytime Class F Shares of the Company.

- "Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.

- "Class H Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.

- "Class I Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.

- "Class J Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class J Shares of the Company.

- "Class K Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class K Shares of the Company.

- "Class L Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class L Shares of the Company.

- "Class M Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class M Shares of the Company.

- "Class N Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class N Shares of the Company.

- "Class A Shares" means Class A Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class B Shares" means Class B Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class C Shares" means Class C Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class D Shares" means Class D Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class E Shares" means Class E Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class F Shares" means Class F Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class G Shares" means Class G Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class H Shares" means Class H Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class I Shares" means Class I Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class J Shares" means Class J Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class K Shares" means Class K Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class L Shares" means Class L Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class M Shares" means Class M Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

- "Class N Shares" means Class N Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

and (ii) of article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8.** Each share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as further specified hereafter, and to one vote at the general meeting of Shareholders.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

- All the income available for distribution in the Company, if any, shall be distributed to the holders of Class N Shares.
- Should the Class N Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class M Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N and M Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class L Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M and L Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class K Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L and K Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class J Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K and J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H and G Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.
- Should the Class N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all the income available for distribution, if any.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder.

The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, pursuant to the requirements of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The Ordinary Shares shall not be redeemed and the share Capital of the Company shall not be reduced with respect to the Ordinary Shares.
- The share capital of the Company shall only be reduced by cancellation of the last outstanding entire class of shares in a reverse alphabetical order (i.e. from the Class N Shares to the Class A Shares); and

- The redemption price per share shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any sums distributable pursuant to the Law plus nominal value of one share by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”.

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

First resolution

It is resolved to reorganise the Company's share capital by the actions set forth below.

It is resolved to reclassify the thirty-two thousand two hundred (32,200) Class A Shares and thirty-two thousand two hundred (32,200) Class B Shares in issue in the Company into ordinary shares with equal rights attaching thereto and to reclassify any premium or other reserves attaching to any shares of any class to a general premium (or as the case may be) reserve account for all shares alike.

It is further resolved to create fourteen (14) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, class J shares, class K shares, class L shares, class M shares and class N shares, with such rights and obligations as set forth in the amended articles 6 and 8 under the second resolution. It is resolved to re-classify the sixty-four thousand four hundred (64,400) shares in issue in the Company into

- five hundred and four (504) "Ordinary Shares" with a par value of twentyfive Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class A Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class B Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class C Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class D Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class E Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class F Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class G Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class H Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class I Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class J Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class K Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class L Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class M Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.
- four thousand five hundred and sixty four (4,564) "Class N Shares" with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.

Second resolution

Consequential to the preceding resolutions, it is resolved to determine the rights and obligations of the newly created class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M and N shares as set out in the amended articles 6 and 8 and to amend article 6 and article 8 of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French

translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party and the notary signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu:

Purdue Holdings L.P., une limited partnership existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centreville Roads, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (l'“Associé Unique”), représentée par Maître Martine Elvinger, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte après avoir été signée par la partie comparante et le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Lucien Holdings S.à r.l. (la “Société”), ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 90 461, constituée par acte du notaire instrumentant le 16 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) le 6 février 2003, numéro 120. Les statuts ont été modifiés par acte notarié pour la dernière fois en date du 30 janvier 2009 publié dans le Mémorial numéro 1648 en date du 27 août 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réorganisation du capital social de la Société par:

(i) la re-classification de l'ensemble des trente deux mille deux cent (32.200) Parts Sociales A et trente deux mille deux cent (32.200) Parts Sociales B de la Société en parts sociales ordinaires ayant des droits égaux et re-classification de toute prime ou autre réserve propre à toute part sociale de toute classe en un compte général de réserve de prime pour toutes les parts sociales de la sorte;

(ii) la création de quatorze (14) classes de parts sociales à savoir les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, les parts sociales de classe J, les parts sociales de classe K, les parts sociales de classe L, les parts sociales de classe M et les parts sociales de classe N, ayant des droits et obligations comme prévu dans les articles 6 et 8 tels que modifiés en point (B) ci-dessous, re-classification des soixante-quatre mille quatre cent (64.400) parts sociales dans la Société en cinq cents quatre (504) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe F, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe G, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe K, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe L, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune; quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe M, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune et quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) parts sociales de classe N, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune;

B. Détermination des droits et obligations des parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N nouvellement créées tel qu'indiqué ci-dessous par les articles 6 et 8 tels que modifiés;

C. Modification consécutive

(i) de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent dix mille euros (€1,610,000) représenté par soixante-quatre mille quatre cent (64,400) parts sociales (les “Parts Sociales”) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, qui sont divisées en:

- cinq cent quatre (504) “Parts Sociales Ordinaires”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe A”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe B”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe C”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe D”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe E”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe F”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe G”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe H”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe I”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe J”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe K”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe L”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe M”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4,564) “Parts Sociales de Classe N”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

Les termes définis dans cet Article 6, où qu’ils apparaissent dans les Statuts, ont le sens déterminé ci-dessous:

- “Associé de Classe A” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.
- “Associé de Classe B” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe B de la Société.
- “Associé de Classe C” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe C de la Société.
- “Associé de Classe D” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe D de la Société.
- “Associé de Classe E” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe E de la Société.
- “Associé de Classe F” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe F de la Société.
- “Associé de Classe G” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe G de la Société.
- “Associé de Classe H” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe H de la Société.
- “Associé de Classe I” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe I de la Société.
- “Associé de Classe J” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe J de la Société.
- “Associé de Classe K” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe K de la Société.
- “Associé de Classe L” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe L de la Société.
- “Associé de Classe M” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe M de la Société.

- “Associé de Classe N” signifie Associé de la Société qui à tout moment détient des Parts Sociales de Classe N de la Société.
- “Parts Sociales de Classe A” signifie Parts Sociales de Classe A d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe B” signifie Parts Sociales de Classe B d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe C” signifie Parts Sociales de Classe C d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe D” signifie Parts Sociales de Classe D d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe E” signifie Parts Sociales de Classe E d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe F” signifie Parts Sociales de Classe F d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe G” signifie Parts Sociales de Classe G d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe H” signifie Parts Sociales de Classe H d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe I” signifie Parts Sociales de Classe I d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe J” signifie Parts Sociales de Classe J d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe K” signifie Parts Sociales de Classe K d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe L” signifie Parts Sociales de Classe L d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe M” signifie Parts Sociales de Classe M d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.
- “Parts Sociales de Classe N” signifie Parts Sociales de Classe N d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d’émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L’avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.”

Et (ii) de l’Article 8 des statuts de la société de la manière suivante:

“ **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit aux bénéfices de la Société et à l’actif social, comme spécifié ci-après, et une voix à l’assemblée générale des Associés.

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont déterminés comme suit:

- La totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un, sera distribuée, aux détenteurs des Parts Sociales de Classe N.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe M recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N et M ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe L recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M et L ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe K recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L et K ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe J recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K et J ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe I recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.
- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J et I ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales, de Classe H recevront la totalité du bénéfice distribuable, s’il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I et H ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe G recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H et G ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe F recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H, G et F ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe E recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H, G, F et E ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe D recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H, G, F, E et D ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe C recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D et C ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe B recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

- Dans le cas où toutes les Parts Sociales de Classe N, M, L, K, J, I, H, G, F, E, D, C et B ont été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, les Parts Sociales de Classe A recevront la totalité du bénéfice distribuable, s'il y en a un.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social, conformément aux critères requis par la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent pas être rachetées et le capital social de la Société ne peut pas être diminué par le biais des Parts Sociales Ordinaires;

- Le capital social de la Société peut uniquement être réduit par l'annulation de l'entièreté de la dernière classe de parts sociales restante dans l'ordre alphabétique inversé (soit de la Classe de Parts Sociales N à la Classe de Parts Sociales A); et

- Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables en vertu de la loi additionné à la valeur nominale d'une part sociale par le nombre de parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat."

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

Première résolution

Il est décidé de réorganiser le capital social de la Société de la manière exposée ci-dessous:

Il est décidé de la re-classifier l'ensemble des trente deux mille deux cent (32,200) Parts Sociales A et trente deux mille deux cent (32,200) Parts Sociales B de la Société en parts sociales ordinaires ayant des droits égaux et de re-classifier toute prime ou autre réserve propre à toute part sociale de toute classe en un compte général de réserve de prime pour toutes les parts sociales de la sorte.

Il est également décidé de créer quatorze (14) classes de parts sociales à savoir les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, les parts sociales de classe J, les parts sociales de classe K, les parts sociales de classe L, les parts sociales de classe M et les parts sociales de classe N, ayant des droits et obligations comme déterminé par les articles 6 et 8 tels que modifiés sous la seconde résolution. Il est décidé de re-classifier les soixante-quatre mille quatre cent (64,400) parts sociales dans la Société en

- cinq cent quatre (504) "Parts Sociales Ordinaires", d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) "Parts Sociales de Classe A", d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe B”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe C”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe D”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe E”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe F”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe G”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe H”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe I”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe J”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe K”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe L”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe M”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- quatre mille cinq cent soixante-quatre (4.564) “Parts Sociales de Classe N”, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Deuxième résolution

Consécutivement à la résolution précédente, il est décidé de déterminer les droits et obligations des parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, j, K, L, M et N nouvellement créées, tel qu’indiqué par les articles 6 et 8 tels que modifiés et de modifier les articles 6 et 8 des statuts de la Société tel qu’indiqué dans l’ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour, l’assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont évalués à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais, déclare par la présente qu’à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu’en tête de la présente.

Et après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17033. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011056308/518.

(110062945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Pyramus Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pyramus Debtco 2 S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011073354/11.

(110080505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Parc du Canal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric LECHAT

Gérant

Référence de publication: 2011073355/12.

(110080513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

PRC Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 125.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Philippe Capocci

Le gérant

Référence de publication: 2011073356/13.

(110080699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Garofoli Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.686.

L'an deux mil onze, le onze mai.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

GAROFOLI IMMOBILIERE S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4797 LINGER, 64 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.686,

constituée en date du 4 mars 2011 suivant un acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, enregistré à Esch/Alzette, AC, en date du 8 mars 2011, relation: EAC/2011/3042, non encore publié.

A comparu:

Monsieur Marco GAROFOLI, né le 29 août 1983, demeurant à L-4797 LINGER, 64 rue de la Libération, agissant en sa qualité d'associé unique de la dite société.

La partie comparante détient l'ensemble des 100 parts sociales de EUR 125.- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500.-euros.

En sa qualité d'associé unique, la dite partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé présent à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la dite société à la nouvelle adresse sise à L-4734 PETANGE, 23 Avenue de la Gare.

Troisième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société se trouve dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés"

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 850.- euros.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes/signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: GAROFOLI, REUTER

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6266. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Releveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 19 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011071777/54.

(110079027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011073357/13.

(110080519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.785.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 May 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011073358/13.

(110080554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Sixt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.006.

—
Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters vom 3. März 2011

Der Unterzeichnete: Sixt European Holding GmbH & Co KG mit Sitz in
D-82049 Pullach, 1, Zugspitzstrasse, (100 Anteile).

einziges Gesellschafter von Sixt s.à r.l. hat heute folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herr Arjan Wim de Bie, geboren am 24. Juni 1969 in Nootdorp, wohnhaft in NL-8448 PR Heerenveen, van Berkenstraat 2 wird als Geschäftsführer zum heutigen Datum für unbestimmte Zeit ernannt.

2) Die Gesellschaft wird vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von den drei Geschäftsführern, Herrn Thomas Wolters, Herrn Ralph Eric Beer und Herrn Arjan Wim de Bie.

Erich Sixt.

Référence de publication: 2011068130/16.

(110076374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Habitare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 160.873.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) INNOPLAN S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rohlach, R.C.S. Luxembourg B 145140,

ici représentée par son gérant Monsieur Günther Beining, employé privé, né le 20 juillet 1971 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach,

2) TREASURE S.A., société anonyme, avec siège social à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, R.C.S. Luxembourg B 159812,

ici représentée par Monsieur Rico Marochi, employé privé, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et comme mandataire d'un deuxième administrateur savoir Monsieur Michael Agostini, étudiant, né le 7 octobre 1989 à Differdange, demeurant à L-4985 Sanem, rue du Verger, 1, en vertu d'une procuration singe en date du

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HABITARE S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Sandweiler.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous conseils, coordinations, calculs de rentabilité, calculs statiques d'immeubles de tous genres à construire ou à transformer, conception d'installations de chantiers, surveillance de travaux de terrassement et contrôle des systèmes de blindage de terrains à soutenir, suivi et contrôle des chantiers, surveillance des plannings et

contrôle de qualité des ouvrages, rédaction des procès-verbaux y relatifs, administration et gérance de sociétés et biens immobiliers, transactions immobilières, tous conseils techniques afin de simplifier la réalisation des bâtiments.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INNOPLAN S.à r.l., prénommée: CINQUANTE actions	50
2) TREASURE S.A., prénommée: CINQUANTE actions	50
TOTAL. CENT actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Günther Beining, prénommé,

b) Monsieur Rico Marochi, prénommé,

c) Monsieur Christian Koch, employé privé, né le 17 janvier 1976 à Ettelbruck demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I: Rohlach

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Christian Koch, prénommé.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136449.

5) Les mandats de des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

6) Le siège social est fixé à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BEINING, R. MAROCHI, M. AGOSTINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21454. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067950/134.

(110076198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011073366/12.

(110080502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Sebelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 145.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Raphael Capocci

Le gérant

Référence de publication: 2011073367/13.

(110080701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

SHU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073368/10.

(110081103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

BTIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073273/10.

(110080527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

C.D.A. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073274/10.

(110080496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Bei den Maisercher Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 6, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 89.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011073271/13.

(110080518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.5.2011.

C.I.I. Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011073275/12.

(110080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Cardif Lux International, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.240.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n° 186 du 11 mai 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cardif Lux International

Signature

Référence de publication: 2011073277/13.

(110080776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Trinity Sports Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Urizal Lux s. à r.l.).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.295.

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Andrew McQUAID, gérant de société, né à Dublin (Irlande) le 20 novembre 1984, demeurant à Apartment 4, 38, Lavender Gardens, SW111 DN London (Royaume Uni),

détenteur d'une (1) part sociale de catégorie B,

ici représenté par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2011.

2.- La société de droit chypriote "URIZAL LIMITED", avec siège social à Nicosia, 77 Strovolou Str., Strovolos Center, Fiat/Office 204, Strovolos, P.C. 2018, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 244228, détentrice de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2011.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "URIZAL LUX s.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 06 351), avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.295, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 747 du 7 avril 2009, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en «TRINITY SPORTS MANAGEMENT s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de TRINITY SPORTS MANAGEMENT s. à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mai 2011. Relation: CAP/2011/1742. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011071664/43.

(110077792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Salon Tiberi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Differdange, 23, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 115.421.

Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2011

A comparue: La société à responsabilité limitée SALON TIBERI S.à.r.l. Représentée par Mademoiselle TIBERI Anna, m/coiffeuse, associé unique et gérant technique, née à Luxembourg le 26.03.1973, demeurant à

L-4551 Nieder Korn, 23 rue des Ecoles

Siège social: L-4551 Nieder Korn, 6 rue des Ecoles

N° registre de commerce: B0115421

Ordre du jour: Transfert du siège social

Il a été décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle: L-4551 Nieder Korn, 6 rue des Ecoles à l'adresse suivante: L-4551 Nieder Korn, 23 rue des Ecoles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tiberi Anna.

Référence de publication: 2011073201/18.

(110074694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073374/9.

(110081084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.